COMMUNE DE L'ISLE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE DE L'ISLE

Dossier n°	1455
Version du (Département)	30.03.2021 **09.06.2022**
PLAREL	LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité
L'Isle, le 17 août 2020
Syndique A.-L. Rime
Secrétaire D. Jordan
Jordan

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE

Soumis à l'enquête publique
du 12 septembre 2020 au 11 octobre 2020
Au nom de la Municipalité
Syndique A.-L. Rime
Secrétaire D. Jordan
Jordan

Adopté par le Conseil communal
L'Isle, le 30 mars 2021
Président J. Hostettler
Secrétaire D. Pasche
D. Pasche

CONSEIL COMMUNAL L'ISLE

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le 23 MAI 2022
La Cheffe du Département

LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE ET DU SPORT

Entrée en vigueur le
– 5 JAN. 2023

LEGENDE

- □ Périmètre du plan du village de l'Isle
- ▨ Zone centrale 15 LAT A / secteur inconstructible
- 🟨 Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- 🟪 Zone d'activités économiques 15 LAT / secteur "gravière"
- Ⓐ Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - *lettre d'identification du secteur*
- 🟥 Zone de site construit protégé 17 LAT
- ▨ Zone de desserte 15 LAT
- ▨ Zone de desserte 18 LAT
- ⬛ Zone ferroviaire 15 LAT
- 🟩 Zone de verdure 15 LAT A
- 🟦 Zone de verdure 15 LAT B
- 🟩 Zone agricole 16 LAT
- 🟩 Zone agricole protégée 16 LAT
- 🟦 Zone des eaux 17 LAT
- 🟩 Aire forestière 18 LAT / lisière constatée le 24.03.2010 par l'inspecteur forestier
- □ Surface dont l'affectation en vigueur est maintenue
- □ Surface régie par le plan d'affectation cantonal de protection de la Venoge n° 284
- Espace réservé aux eaux (art. 41a OEaux)
- Zones S et périmètres de protection des eaux
- ○ Région archéologique - *n° d'identification*
- Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS) - *n° d'identification*
- ● Construction recensée - *note 1 au recensement architectural*
- ● Construction recensée - *note 2 au recensement architectural*
- ● Construction recensée - *note 3 au recensement architectural*
- ● Construction recensée - *note 4 au recensement architectural*
- Limite des constructions en bordure du domaine public
- Limite des constructions en lisière
- Secteur de restrictions "inondation"
- ✱ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

Approbation suspendue du périmètre régi par le plan d'affectation cantonal de la protection de la Venoge n° 284, selon la décision d'approbation de la Cheffe du Département des institution et du territoire du 23 mai 2022.

PLAN
Echelle : 1/1'000
Rochelle
Le Chême
La Ferreire
Paleau
La Verreire
Champ Peney
Mousselet
Les Tigneuses
Ville de L'Isle
La Tour
Le Château
Champs du Cimetière
Chabiez
La Tannerie
Pré du Moulin
Côte du Moulin
Belles Fontaines
Grand Marais
La Poyale
L'Avalanche
En Rossy
La Noze au Baud
En Iplens
En Morette
303
304
305
307
A
B

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA, ingénieurs géomètres à Montricher.
Mensuration cadastrale 07 / 03 / 2018
Géodonnées © Etat de Vaud
Authentifié selon l'art. 15 RLAT, le : 31.07.2020
Le géomètre breveté :

Eléments du cadastre hors de la limite communale mentionnés à titre indicatif